

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°018-2025)

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 28 mai 2025

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 28 mai 2025,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 42 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu une communication orale,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif aux projets spécifiques au titre de l'année 2025 du ministère de la Sécurité.

Ces projets spécifiques du ministère de la Sécurité visent à renforcer les capacités opérationnelles des Forces de sécurité intérieure déployées sur toute l'étendue du territoire national.

Ils concernent entre autres, l'acquisition de matériels spécifiques et des effets d'habillement ainsi que l'étude et la mise en place d'un dispositif de vidéo-surveillance incluant un serveur local chiffré.

Le coût global de ces projets spécifiques s'élève à **neuf milliards six cent dix-neuf millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante (9 619 198 450) F CFA TTC**.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2025.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Panama auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de **Monsieur Edwin Pitty MADRID**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Panama auprès du Burkina Faso, avec résidence à la Havane (Cuba).

Le second rapport est relatif à **un projet de décret** de ratification de deux protocoles portant amendement des articles 50(a) et 56 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944.

Cette convention a fondé l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) dans le but d'aider les Etats à coopérer et à partager leur espace aérien. Le Burkina Faso est partie prenante de ladite convention depuis le 21 mars 1962.

En dépit du rôle crucial de l'OACI dans le secteur aérien et de l'expérience acquise depuis sa création, elle est confrontée de nos jours à un défi organisationnel susceptible d'entraver sa mission au regard de l'accroissement du nombre d'Etats en son sein, de l'importance accrue du transport aérien et de son caractère stratégique.

Face à cette situation, certains Etats, notamment africains, ont proposé au cours de la 206^e session du Conseil de l'OACI, des aménagements structurels visant à prendre en compte l'ensemble des régions du monde. C'est ainsi que sur recommandation du Conseil, l'Assemblée a adopté lors de sa 39^e session tenue à Montréal du 27 septembre au 06 octobre 2016, les amendements aux articles 50(a) et 56 de la Convention de Chicago. A travers ces amendements, le nombre de sièges au sein du Conseil de l'OACI doit passer de 36 à 40 et au niveau de la Commission de la navigation aérienne de 19 à 21.

L'adoption de ce décret permet au Burkina Faso de ratifier les protocoles portant amendement des articles 50(a) et 56 de la Convention relative à l'aviation civile internationale.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil d'administration du secteur ministériel et du Conseil de direction.

La loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction publique d'Etat, en son article 85, renvoie à un texte réglementaire pour définir la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM) et du Conseil de direction.

Ce décret vise l'application de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction publique d'Etat.

L'innovation majeure de ce décret est la révision de la composition des organes pour prendre en compte les réaménagements opérés à travers le décret n°2024-1170/PRES/PM du 04 octobre 2024 portant organisation-type des départements ministériels, qui crée de nouveaux postes et partant, de nouveaux responsables.

L'adoption de ce décret permet de renforcer le dispositif de gestion des structures et des départements ministériels.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de loi** portant réglementation générale des activités postales au Burkina Faso.

L'ouverture partielle du secteur postal burkinabè intervenue en 2010 a fortement contribué à la dynamisation de ce secteur. Plus d'une décennie après cette réforme, le secteur postal burkinabè reste confronté aux défis du numérique qui nécessite la création de services postaux adaptés.

Les principales innovations de ce projet de loi sont :

- l'élargissement de la notion de service postal aux services électroniques ;
- la suppression des services postaux réservés et la proposition de nouveaux mécanismes de compensation du Service postal universel (SPU) ;
- l'amélioration des conditions d'exercice des opérateurs postaux ;
- la clarification du régime de la responsabilité des opérateurs postaux en faveur du renforcement des droits des usagers ou clients ;
- la clarification de la notion d'opérateur postal et du régime des services postaux ;
- le renforcement des sanctions administratives et pénales.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

Le second rapport est relatif à **un projet de décret** portant nomination d'un Membre et du Président du Conseil du service universel des communications électroniques (CSU).

L'adoption de ce décret permet la nomination de Monsieur Nongobzanga **ZONGO, Mle 75 05 024 A**, Ingénieur en télécommunication, Membre et Président du Conseil du service universel des communications électroniques (CSU) pour un premier mandat de trois (03) ans.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

Le Conseil a adopté **un décret** portant modalités de gestion du péage sur les routes bitumées à l'intérieur des limites territoriales du Burkina Faso.

Ce décret est une relecture du décret n°2010-131/PRES/PM/MEF du 25 mars 2010 portant modalités de gestion du péage sur les routes bitumées à l'intérieur des limites territoriales du Burkina Faso.

Les principales innovations de ce décret sont :

- la révision des tarifs du péage pour les véhicules poids lourds en fonction du nombre d'essieux ;
- la redéfinition des catégories de véhicules et engins astreints au péage pour répondre à la modernisation du système de gestion des péages ;
- la prise en compte formelle de la gestion des dommages causés aux installations du péage par les usagers ;
- l'implication du département en charge de la Sécurité, au regard de l'accompagnement des forces de sécurité dans la gestion des péages.

Pour les véhicules légers, les camionnettes, les motocyclettes et tricycles, le tarif reste inchangé.

L'adoption de ce décret permet une amélioration de la gestion du péage, conformément à la loi n°38-2000/AN du 14 décembre 2000 portant institution du péage sur les routes bitumées à l'intérieur des limites territoriales du Burkina Faso.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif aux projets spécifiques au titre de l'année 2025 du ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique.

La création du ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique a pour objectifs non seulement de moderniser le champ d'action dudit ministère, mais aussi d'inverser la tendance de fréquentation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels vis-à-vis de l'enseignement général. L'atteinte de ces objectifs passe notamment par la construction et l'équipement d'infrastructures.

Ces projets spécifiques concernent :

- l'équipement et la réhabilitation d'établissements professionnels ;
- l'acquisition de matières d'œuvre pour des établissements professionnels ;
- l'acquisition de diplômes vierges sécurisés et l'équipement d'établissements professionnels.

Le coût global de ces projets spécifiques s'élève à **cinq milliards six cent quinze millions sept cent soixante-trois mille cent cinq (5 615 763 105) F CFA**.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2025.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif aux projets spécifiques au titre de l'année 2025 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Ces projets spécifiques s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES) et concourent à la réalisation des objectifs prioritaires du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD).

Ces projets spécifiques concernent :

- la réalisation d'infrastructures et la rénovation de bâtiments à Bagrépôle et à l'Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO ;
- l'acquisition d'équipements, de fournitures et consommables pour la recherche, les travaux pratiques, la connexion internet et la sécurisation des diplômes dans les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR).

Le coût global de ces projets spécifiques s'élève à **un milliard six cent millions six cent soixante et onze mille cinq (1 600 671 005) F CFA**.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2025.

I.8. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a adopté **un décret** portant conditions et modalités d'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés et informations de séquençage numérique, aux connaissances traditionnelles associées ainsi qu'au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Ce décret a pour objectif de mettre en place un cadre juridique et institutionnel afin de mieux encadrer les différents mécanismes d'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées, tout en veillant au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Il vient en application des dispositions du Code forestier et de la loi n°070-2015/CNT du

22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique.

L'adoption de ce décret permet au Burkina Faso de protéger son patrimoine génétique et les connaissances traditionnelles associées contre la biopiraterie et de préserver la souveraineté de ses ressources naturelles.

I.9. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à un projet spécifique au titre de l'année 2025 du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi.

Ce projet spécifique concerne l'acquisition d'un groupe électrogène de 1500 kVA au profit du Stade du 4-août et d'un de 80 kVA au profit du Centre omnisport des Etalons (COMET) pour un montant global de **quatre cent un million six cent mille (401 600 000) F CFA TTC**.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2025.

II. COMMUNICATION ORALE

II. Le ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 7^e édition du « **Prix national de l'entrepreneur touristique (PNET)** », prévue du 9 au 10 octobre 2025 à Tenkodogo dans la région du Centre-Est.

Placée sous le thème « **Compétitivité des entreprises touristiques et promotion de la destination Burkina Faso** », l'édition 2025 du « Prix national de l'entrepreneur touristique » sera marquée par la tenue le 10 octobre 2025 de la soirée des récompenses dénommée « **Nuit de l'entrepreneur touristique** ».

L'innovation de cette édition est l'institution de trois (03) nouvelles récompenses à savoir, le prix officiel de la meilleure agence d'hôtes et d'hôtesse d'accueil, le prix spécial du meilleur entrepreneur touristique de la région hôte du PNET et le prix spécial Faso tourisme pour la promotion du tourisme interne.

Le Prix national de l'entrepreneur touristique vise à récompenser le mérite des entrepreneurs touristiques qui se sont distingués au cours de l'année dans les filières de l'hébergement, la restauration, des voyages et circuits touristiques, de l'accueil et l'animation touristique. Ce prix a également pour objet d'instaurer une saine émulation entre les professionnels du secteur du tourisme burkinabè.

III. NOMINATIONS

III. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Monsieur Silas **KEITA**, Officier, est nommé Conseiller spécial chargé de la défense et de la sécurité ;
- Madame Aguiratou **TOU/NANA**, **Mle 216 748 K**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommée Conseiller spécial chargé de l'éducation, genre et cohésion sociale ;
- Monsieur Charles **BAYALA**, **Mle 53 609 L**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Inspecteur général des services ;
- Monsieur Wendpanga Michel Abdoul Kader **KONDOMBO**, **Mle 520 264 K**, Gestionnaire de projet, est nommé Chargé de mission ;
- Madame Windemi Pauline **TOE/SABA**, **Mle 104 288 G**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommée Directrice de la gestion des finances.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Madame Baïlaou Aïssa **GANOU/HOUNTONDI**, **Mle 46 213 Y**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommée Inspecteur technique du budget ;
- Madame Arlette Pulchérie **YERBANGA**, **Mle 59 643 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommée Inspecteur technique du budget ;
- Madame Sidyida Nathalie 1^{ère} jumelle **KY/DAMIBA**, **Mle 111 122 S**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommée Inspecteur technique du budget ;

- Madame Wendpagnangdé Léonce **KONFE/NONGUEGNAGHMA, Mle 104 257 K**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommée Inspecteur technique du budget ;
- Monsieur Inoussa **OUMINGA, Mle 54 655 R**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 14^e échelon, est nommé Inspecteur des finances ;
- Monsieur Yemboini Bonaventure **OUOBA**, Cadre de banque, est nommé Directeur général de la Société PROPHARM SA.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

- Monsieur Boureima **BARRY, Mle 247 202 V**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Personne Responsable de la commande publique de l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM).

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

- Monsieur Soumaïla **BARRO, Mle 59 693 F**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Mathurin **OUEDRAOGO, Mle 34 943 E**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Wendlasida Yanne Innocent **KABORE, Mle 217 033 J**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Chef du département du développement de la politique des ressources humaines.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L’ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

- Monsieur Karim **ZINA, Mle 51 706 J**, Administrateur des affaires sociales, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Inspecteur général des services ;
- Monsieur Isaie **FORO, Mle 46 400 C**, Administrateur des affaires sociales, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommé Directeur général de la solidarité et du relèvement ;
- Madame Thérèse Valérie **SANOU, Mle 220 409 M**, Conseiller en promotion du genre, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommée Directrice générale de la promotion de la femme et du genre ;
- Monsieur Windkouni Benjamin **OUEDRAOGO, Mle 205 354 S**, Inspecteur d’éducation spécialisée, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur général de la famille et de l’enfant ;
- Monsieur Ousseini **SORO, Mle 108 486 H**, Inspecteur d’éducation de jeunes enfants, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Moussa Bambinkèta **OUEDRAOGO, Mle 55 809 B**, Administrateur des affaires sociales, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Coordonnateur du Comité ministériel de lutte contre le Sida et les Infections sexuellement transmissibles (CMLS-IST) ;
- Monsieur Idrissa **OUEDRAOGO, Mle 200 258 V**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur de l’administration des finances au Secrétariat permanent du Conseil national de secours d’urgence et de réhabilitation (CONASUR) ;
- Monsieur Youssion **NAPON, Mle 57 226 F**, Administrateur des affaires sociales, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur régional de l’Action humanitaire et de la solidarité nationale du Centre ;

- Monsieur Abdou **GUEBRE, Mle 55 814 E**, Inspecteur d'éducation spécialisée, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale du Kadiogo.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Monsieur Kiswensida Modeste **BERE, Mle 79 647 L**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Directeur de l'innovation et de la prospective à la Commission de l'information et des libertés (CIL) ;
- Monsieur Albert **KABRE, Mle 203 369 M**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire divisionnaire, catégorie 1, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la recherche, de la planification et des statistiques à l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire (ENGSP) ;
- Monsieur Oueyikè Roger **KOBIE, Mle 222 274 L**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, catégorie 1, 2^e échelon, est nommé Directeur de la communication et des relations publiques à l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire ;
- Monsieur Lacina **COULIBALY, Mle 59 944 X**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire principal, catégorie 1, 3^e échelon, est nommé Directeur des études et des stages à l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire ;
- Monsieur Emmanuel **ZANTE, Mle 88 805 R**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, catégorie 1, 3^e échelon, est nommé Directeur de l'instruction technique et de la sécurité à l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire.

G. AU TITRE DU MINISTERE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Monsieur Djiswene Roger **RAMDE, Mle 343 473 H**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur général du développement industriel.

H. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

- Monsieur Hamado **SAWADOGO, Mle 117 449 T**, Ingénieur de conception en génie civil, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur régional des Infrastructures et du désenclavement du Centre-Est ;
- Monsieur Boris Atiégba **HADA, Mle 391 742 L**, Ingénieur de conception en génie civil, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur provincial des Infrastructures et du désenclavement du Nahouri.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

- Monsieur Batogniza Charles **BASSANE, Mle 75 556 V**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Barnabé **BADOMA, Mle 43 585 B**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Nawo Sabine **COULIBALY, Mle 86 006 K**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 17^e échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Jean Marie Vianney **KY, Mle 43 346 B**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2^e classe, 12^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;

- Monsieur Sidiki **KOULIBALY, Mle 41 388 J**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2^e classe, 10^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Alladary **COULIBALY, Mle 41 325 W**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2^e classe, 11^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Mahmoud **OUEDRAOGO, Mle 44 027 F**, Professeur certifié des lycées et collèges, 2^e classe, 10^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Mamadou **BELEM, Mle 49 862 N**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 3^e classe, 7^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Abdou **KIRAKOYA, Mle 49 921 X**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2^e classe, 10^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services.

J. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Pawendkiskou Isidore **YANOGO, Mle 231 936 A**, Enseignant-chercheur, catégorie P, 3^e échelon, est nommé Vice-Président chargé de la recherche et de la coopération internationale à l'Université Norbert ZONGO.

K. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Monsieur Zakarya **SAWADOGO, Mle 225 111 A**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur de la gestion des finances ;
- Monsieur Jean-Baptiste **ZONGO, Mle 216 302 Y**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Chargé d'études ;

- Madame Eboubié Louise **BAMBORE/BATIONO, Mle 263 789 D**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommée Directrice de la sécurité des infrastructures hydrauliques à la Direction générale des Infrastructures hydrauliques ;
- Monsieur Aboulaye **OUEDRAOGO, Mle 334 131 X**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances de l'Ecole nationale des eaux et forêts (ENEF) ;
- Monsieur Sény **OUEDRAOGO, Mle 204 074 M**, Technicien supérieur de l'environnement, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'eau et de l'assainissement de l'environnement du Sourou ;
- Monsieur Abdourasmane **SAVADOGO, Mle 278 185 P**, Technicien supérieur de l'environnement, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'eau et de l'assainissement de l'environnement du Boulgou.

L. AU TITRE DU MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

- Monsieur Yacouba **BELEM, Mle 237 143 L**, Ingénieur géomètre, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Urbanisme et de l'habitat du Centre-Ouest ;
- Monsieur Daouda **KINDA, Mle 331 035 K**, Ingénieur de conception en génie civil, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur de la voirie et de l'assainissement pluvial urbains.

M. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

- Monsieur Adama **KOUNKORGU, Mle 97 589 S**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;

- Madame Gouolgne Aurelie Henriette **SOME/SOMDA, Mle 47 708 A**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 17^e échelon, est nommée Chargée de mission, en remplacement de Monsieur Zoudaga SIA ;
- Monsieur Kibsa **NIKIEMA, Mle 304 358 R**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Bam ;
- Monsieur Windpouire Georges **KAFANDO, Mle 220 385 S**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Bazèga ;
- Monsieur Bébé Bio **DA, Mle 329 637 D**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi de la Bougouriba ;
- Monsieur Wendinzandé Evarice **CONGO, Mle 279 907 B**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Boulkiemdé ;
- Monsieur Souleymane **SANDWIDI, Mle 304 362 T**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Boulgou ;
- Monsieur Zakaria **KARA, Mle 246 744 W**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi de la Comoé ;
- Monsieur Abdoulaye **SANOGO, Mle 304 383 C**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi de la Gnagna ;
- Monsieur Boubakar **OUEDRAOGO, Mle 324 134 C**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Gourma ;

- Monsieur Hadou **SANOU, Mle 329 699 J**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Ioba ;
- Madame Mamounata **OUEDRAOGO/KIEMTORE, Mle 304 365 D**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommée Directrice provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Kadiogo ;
- Monsieur Seydou **HIE, Mle 220 345 Y**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Kéné Dougou ;
- Monsieur Amadou **OUBA, Mle 329 702 K**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi de la Komondjari ;
- Madame Haoua Nathalie **YEYE, Mle 228 363 N**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommée Directrice provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Kouritenga ;
- Monsieur Jean Baptiste **OUIYA, Mle 304 359 S**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi de la Kompienga ;
- Monsieur François **BALIMA, Mle 259 697 V**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Koulpélogo ;
- Monsieur Saibou **ZALLE, Mle 246 788 W**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi de la Léraba ;

- Monsieur Abdou Karim **SAWADOGO, Mle 246 613 R**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Loroum ;
- Monsieur P. Anselme Crépin 1^{er} Jumeau **BATIENO, Mle 220 342 M**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Namentenga ;
- Monsieur Augustin **SAMA, Mle 279 503 K**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Passoré ;
- Monsieur Antoine **KABORE, Mle 279 501 R**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Sanguié ;
- Monsieur Atimi **TIALLA, Mle 259 754 T**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi de la Sissili ;
- Monsieur Moussa **OUATTARA, Mle 246 630 K**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi de la Tapoa ;
- Monsieur Brahima **OUEDRAOGO, Mle 258 073 K**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Yatenga ;
- Monsieur Sékou **SABO, Mle 238 633 W**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Ziro ;

- Monsieur Windingoudi Augustin **OUEDRAOGO, Mle 249 108 X**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur provincial de la jeunesse et de l'emploi du Zondoma.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC) au titre de la Présidence du Faso ;
- de la Loterie nationale burkinabè (LONAB) au titre du ministère de l'Economie et des finances ;
- des Editions SIDWAYA au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme ;
- de la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières.

A. PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Madame Roséline Marie Gisèle **TONDE/SEGDA, Mle 23 005 (APEC)**, Gestionnaire des ressources humaines, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Suanyaba Rodrigue **OBOULBIGA, Mle 217 036 A**, Conseiller en gestion des ressources humaines, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale au Conseil d'administration de la Loterie nationale burkinabè (LONAB) pour un premier mandat trois (03) ans.

C. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme Monsieur Tiraogo Sougrinoma Ibrahim **GUIGMA, Mle 02 71 C**, Administrateur en communication, Administrateur représentant l'Etat, au titre de la Présidence du Faso au Conseil d'administration des Editions SIDWAYA pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le second décret renouvelle le mandat de Monsieur Abdoulaye **BALBONE, Mle 273 009 F**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, Administrateur représentant le Syndicat autonome des travailleurs de l'information et de la culture (SYNATIC) au Conseil d'administration des Editions SIDWAYA pour une dernière période de trois (03) ans.

D. MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Madame Aïssata **OUEDRAOGO, Mle 59 638 L**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat :

- Monsieur Lassané **OUEDRAOGO, Mle 92 722 P**, Ingénieur de conception en génie civil.



www.sig.gov.bf

Le Porte-parole du Gouvernement,

A circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text 'Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme'. The inner part contains 'Porte Parole du Gouvernement' and 'Le Ministre'. A signature is written across the stamp.

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon